

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon
accueil@sentiersdavenir.fr
<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Objet : modification SPPL Belz – Enquête publique 25Mars/9avril 2024 – nouvelle contribution de l'Association Sentiers d'Avenir (ASA)

M. Le commissaire enquêteur,

Lors de notre première rencontre nous avons insisté mes collègues et moi-même sur l'ambiance pénible de cette construction de piétons route sur le littoral de Belz.

Je joins deux lettres en contributions à ce titre. La première est la lettre d'un de nos membres au président du CD56 par laquelle il lui fait part de plusieurs critiques. Il y apparaît très mécontent, certes, mais la violence de la réponse du président du conseil départemental (seconde lettre en PJ) reflète tout à fait nos constats de terrain. Il s'agit bien de la construction, coûte que coûte et par tous moyens, d'une voirie piétonne départementale à visée touristique pour laquelle le département s'implique au-delà de ce que devrait permettre l'institution d'une modeste servitude de passage. Nous maintenons notre point de vue : dans un pareil cas, l'expropriation devrait s'imposer et cela résoudrait d'ailleurs la totalité des difficultés que nous avons soulevées.

Je joins également un article de ce jour du télégramme qui tend à indiquer que cette enquête publique régulariserait l'ensemble des écarts commis par les administrations (Etat et département) lors de cette construction. Or il ne peut s'agir ici que de la régularisation du tracé de la servitude, les trois permis d'aménager devant aussi être modifiés pour intégrer les très nombreux aménagements construits ou démolis sans autorisation. Les administrations ont déjà été informées par nos soins de cette nécessité. L'ensemble de ces régularisations ne rendra d'ailleurs pas à la mise en œuvre de cette opération un caractère exemplaire. L'ASA espère que les projets ultérieurs seront mieux préparés afin d'éviter tous ces désagréments.

Je vous suggère, Monsieur le commissaire enquêteur, de préciser dans votre avis cette évidence pour éviter toute ambiguïté sur la nécessité de modifier, aussi, les permis d'aménager.

Vous en remerciant par avance,

Le 8 avril 2024
Pour l'association sentiers d'avenir,
Le président,
Ronan Goavec